

# Procédure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	<a href="#">2009/2225(INI)</a>	Procédure terminée
Élaboration d'un nouvel agenda numérique pour l'Europe: de i2010 à digital.eu		
Sujet		
3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques		
3.30.25 Réseaux mondiaux et société de l'information, internet		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>ITRE</b> Industrie, recherche et énergie		12/10/2009
		PPE <a href="#">DEL CASTILLO VERA Pilar</a>	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		S&D <a href="#">KALFIN Ivailo</a>	
		ALDE <a href="#">VĂLEAN Adina-Ioana</a>	
		Verts/ALE <a href="#">LAMBERTS Philippe</a>	
		ECR <a href="#">SZYMAŃSKI Konrad</a>	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>IMCO</b> Marché intérieur et protection des consommateurs		22/01/2010
		PPE <a href="#">THUN UND HOHENSTEIN Róza</a>	
	<b>CULT</b> Culture et éducation		02/09/2009
		S&D <a href="#">IVAN Cătălin Sorin</a>	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	<a href="#">Transports, télécommunications et énergie</a>	<a href="#">2987</a>	17/12/2009
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	<a href="#">Réseaux de communication, contenu et technologies</a>	KROES Neelie	

Événements clés			
04/08/2009	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">COM(2009)0390</a>	Résumé
17/12/2009	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
17/12/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/03/2010	Vote en commission		Résumé
25/03/2010	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A7-0066/2010</a>	
05/05/2010	Résultat du vote au parlement		



05/05/2010	Décision du Parlement	<a href="#">T7-0133/2010</a>	Résumé
05/05/2010	Fin de la procédure au Parlement		

### Informations techniques

Référence de procédure	2009/2225(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ITRE/7/01629

### Portail de documentation

Document de base non législatif		<a href="#">COM(2009)0390</a>	04/08/2009	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE438.179</a>	15/01/2010	EP	
Avis de la commission	CULT	<a href="#">PE431.011</a>	23/02/2010	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE439.243</a>	25/02/2010	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE439.254</a>	25/02/2010	EP	
Avis de la commission	IMCO	<a href="#">PE438.276</a>	25/03/2010	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A7-0066/2010</a>	25/03/2010	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T7-0133/2010</a>	05/05/2010	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2010)4415</a>	06/09/2010	EC	

## Élaboration d'un nouvel agenda numérique pour l'Europe: de i2010 à digital.eu

**OBJECTIF :** présentation d'un rapport de la Commission sur la compétitivité numérique de l'Europe (principaux résultats de la stratégie «i2010» entre 2005 et 2009).

**CONTENU :** dans son rapport, la Commission rappelle que l'Europe reste, sur la scène mondiale, une force avec laquelle il faut compter dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) de pointe : le World Wide Web, la norme GSM de téléphonie mobile, la norme MPEG pour les contenus numériques et la technologie ADSL sont autant d'inventions européennes. Préserver cette position de chef de file et en faire un avantage concurrentiel constituent un objectif d'action important.

Présentée en 2005 et conçue comme le cadre stratégique des politiques européennes en matière de société de l'information et de médias, [l'initiative «i2010»](#) a permis de décrire l'élan politique global nécessaire pour promouvoir une économie numérique ouverte et compétitive à travers l'Europe et, pour la première fois, de souligner le rôle important que peuvent jouer les TIC pour améliorer la qualité de la vie.

Principaux résultats de la stratégie « i2010 » : le rapport donne un aperçu tangible des résultats de la politique de l'Union européenne menée pendant cinq ans par la Commission et qui consistait à promouvoir les dernières technologies de communication, les nouveaux services et réseaux ainsi qu'un contenu innovant pour les médias :

- la croissance du nombre d'Européens en ligne : le nombre d'utilisateurs réguliers de l'internet est passé de 43% en 2005 à 56% en 2008, leurs consultations étant quasi quotidiennes. Le nombre d'utilisateurs des groupes défavorisés (les inactifs, les personnes moins bien formées ou celles âgées de 55 à 64 ans) connaissant la croissance la plus rapide;
- la position de l'Europe, devenue numéro un mondial de l'internet à haut débit. Forte de 114 millions d'abonnés, elle est le plus grand marché au monde, et les taux de pénétration connaissent une progression rapide. La moitié des ménages européens et plus de 80% des entreprises européennes disposent d'une connexion fixe à large bande. L'internet à haut débit est disponible pour 93% de la population de l'UE-25, contre 87% en 2005;

- le recours accru à des services de pointe grâce aux taux élevés de disponibilité de connexions à haut débit. Quelque 80% des utilisateurs réguliers de l'internet pratiquent des activités sans cesse plus interactives: ils communiquent, font appel à des services financiers en ligne, partagent et créent de nouveaux contenus et participent à des processus innovants;
- une pénétration supérieure à 100% sur le marché des téléphones mobiles: de 84% de la population de l'UE en 2004, elle est passée à 119% en 2009, ce qui place l'Europe au premier rang mondial de la pénétration en téléphonie mobile, les États-Unis et le Japon étant à 80% environ. Les consommateurs passent de plus en plus de temps à téléphoner et à s'envoyer des messages, à des prix inférieurs à ceux de 2004 d'au moins 34,5%, les tarifs d'itinérance ayant notamment baissé de 70% depuis 2005 ;
- une progression rapide de l'offre et de l'utilisation des vingt services publics en ligne pour lesquels des comparaisons sont établies. L'offre de services totalement disponibles pour les citoyens est passée à 50% en 2007 (alors qu'elle était de 27% en 2004), et à 70% pour ceux destinés aux entreprises (contre 58% en 2004). Un tiers des citoyens européens et près de sept entreprises de l'UE sur dix ont recours à des services administratifs en ligne;
- le rôle capital joué par la recherche en matière de TIC financée par l'UE dans les grandes avancées industrielles européennes, réalisées dans des secteurs tels que la micro-électronique, la nano-électronique, les soins de santé et la stratégie de l'UE en matière de sécurité routière ;
- l'intégration de plus en plus large des politiques en matière de TIC dans les politiques générales.

Un nouvel agenda numérique : la stratégie appliquée par l'UE dans le domaine des TIC au cours des quatre dernières années doit toutefois être placée dans une perspective globale. Il apparaît aujourd'hui que même dans des domaines où elle est en tête au niveau mondial, l'Europe risque de perdre son avantage compétitif face à des développements nouveaux et innovateurs. Ainsi, l'Europe s'est imposée comme leader mondial de l'internet à large bande, mais vient très loin derrière le Japon et la Corée du Sud dans le domaine des fibres à grande vitesse. Le succès de son secteur de téléphonie mobile ne s'est pas répercuté sur ses activités dans le domaine de la technologie à large bande mobile, où l'Asie est en train de prendre les premières places. L'Europe est en outre marginalisée dans le domaine des services et applications internet, où ce sont les États-Unis qui dominent le nouvel environnement web interactif, notamment les blogs et les réseaux sociaux.

C'est pourquoi la Commission invite les États membres et les parties intéressées à collaborer activement à l'élaboration d'un nouvel agenda numérique d'ici au début de l'année 2010 pour faire face aux défis émergents, créer des infrastructures gagnantes au niveau mondial et exploiter pleinement le potentiel de l'internet comme moteur de croissance et comme base pour l'innovation ouverte, la créativité et la participation. Le Conseil européen de décembre 2008 a également préconisé la mise en place d'un plan européen pour l'innovation dans lequel les TIC joueraient un rôle clé.

La Commission s'apprête à lancer une consultation publique en ligne sur 9 aspects clés pour les futures politiques de l'Europe dans le domaine des TIC et des médias :

1. Mobiliser le potentiel des TIC comme moteur de la relance économique et facteur essentiel de l'agenda de Lisbonne pour la croissance et l'emploi. Une telle démarche est cruciale dans le contexte de la crise économique et financière actuelle, et pour atteindre les objectifs économiques à long terme de l'Europe.
2. Renforcer le rôle des TIC dans la transition vers une économie plus durable, à faibles émissions de carbone. Il s'agira de s'appuyer sur les TIC pour promouvoir une consommation d'énergie responsable des ménages et dans les transports, le secteur de l'énergie et les industries de transformation, et pour concrétiser l'important potentiel d'économies d'énergie. Des compteurs intelligents, un éclairage efficient, le recours à l'informatique dématérialisée et aux logiciels répartis transformera les schémas d'utilisation des sources d'énergie.
3. Relever les performances de l'Europe en matière de recherche et d'innovation dans le domaine des TIC. En dépit des réalisations de ces dernières années, la R&D européenne est régulièrement sur la défensive. Or une base de R&D solide dans le domaine des TIC est cruciale pour l'Europe. Les nouvelles découvertes dans ce secteur sont décisives pour résoudre un certain nombre de problèmes tels que ceux liés aux soins de santé, aux exigences d'une société vieillissante, à la sécurité et à la protection de la vie privée ou encore à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.
4. Créer une économie connectée à 100% grâce à un réseau internet à grande vitesse ouvert et disponible pour tous. Il faut libérer le potentiel qu'une infrastructure à grande vitesse représente pour la relance économique, la croissance à long terme et l'innovation en Europe.
5. Consolider le marché unique en ligne. Le marché unique en ligne reste à construire, malgré les progrès considérables réalisés au cours des dernières années. L'Europe est toujours fragmentée du point de vue juridique, avec des obstacles notamment dans les domaines des systèmes de paiement, de la sécurité et de la protection de la vie privée qui découragent les entreprises et les consommateurs d'effectuer des transactions sur Internet. Cela vaut également pour le marché des contenus numériques, dont la fragmentation rend malaisé l'accès des Européens à toute la richesse et à la diversité culturelle de l'offre en ligne disponible à travers l'UE.
6. Favoriser la créativité des usagers. Le nouvel environnement numérique (web 2.0 et au-delà) offre aux citoyens européens des possibilités sans précédent de donner libre cours à leur créativité. De nos jours, l'internet est un forum politique interactif, un réseau social dynamique et une vaste source de connaissances. Grâce à de nouvelles plateformes et à de nouveaux services interactifs, les utilisateurs sont devenus des acteurs, des producteurs ou des «prosommateurs» actifs et il est essentiel de mettre en place de nouvelles politiques visant à encourager leur créativité et leur participation.
7. Renforcer la position de l'UE en tant qu'acteur clé sur la scène internationale des TIC. La réussite durable des TIC modernes dépend du degré d'ouverture et de coopération internationale et d'un réseau internet libre de toute restriction sur les échanges, les sites, les plateformes et le type d'équipement à utiliser, et affranchi de toute censure. Elle dépend également de l'aptitude à gérer les défis qui se posent à l'échelle mondiale, tels que les questions de gouvernance internationale, de sécurité, de contenus inappropriés et de pratiques abusives, de protection de la vie privée et des données à caractère personnel, de création de nouvelles capacités d'adressage de grande envergure (IPv6), d'identifiants multilingues etc. Nombre de ces questions ne peuvent être résolues qu'au niveau international, où la voix de l'Europe a quelquefois du mal à se faire entendre.
8. Mettre à la disposition de tous des services publics modernes, efficaces et accessible : i) de plus en plus, l'administration en ligne devient une réalité dans les États membres. Toutefois, il faut redoubler d'efforts pour accroître l'interopérabilité entre administrations publiques. La Commission a présenté une [proposition](#) de nouveau programme destiné à promouvoir des solutions d'interopérabilité pour les administrations publiques européennes (ISA) et elle continue ses travaux sur la révision du cadre européen d'interopérabilité visant à définir les règles et principes généraux applicables à la collaboration entre les administrations des États membres et les institutions de l'UE ; ii) L'utilisation des TIC a considérablement augmenté dans les écoles: les objectifs de la stratégie de Lisbonne qui visaient à équiper et connecter toutes les écoles d'Europe ont d'ores et déjà été atteints ; iii) L'apprentissage en ligne et la santé en ligne peuvent grandement améliorer la qualité de l'éducation et des soins de santé dans l'Union européenne. Cependant, les

citoyens ne profitent pas encore pleinement de tous les avantages de ces applications. Il faut éviter de créer de nouvelles fractures numériques ; iv) Le web participatif offre de nouvelles possibilités, mais il représente également un défi pour les administrations publiques dans la mesure où il permet aux citoyens de repenser leur relation avec les autorités.

9. Utiliser les TIC pour améliorer la qualité de vie des citoyens européens en donnant accès à toute la richesse du patrimoine culturel européen par sa mise en ligne. L'initiative «e-Inclusion» 2008 a montré l'importance sociopolitique et économique d'une telle démarche et le «dossier en faveur de l'e-Inclusion» est aujourd'hui plus solide que jamais lorsqu'il s'agit de surmonter les principaux facteurs d'exclusion tels que l'âge, la formation, le genre ou la situation géographique. Dans la situation de fléchissement économique actuelle, les catégories de population qui se trouvent déjà à la marge risquent tout particulièrement de se retrouver encore plus exclues de la société et du marché du travail.

## Élaboration d'un nouvel agenda numérique pour l'Europe: de i2010 à digital.eu

---

Le Conseil a adopté des conclusions sur la transformation du dividende numérique en avantages sociaux et pour la croissance économique. Les conclusions soulignent:

- le fait que le spectre radioélectrique est une ressource rare qui doit être utilisée de manière efficace;
- l'importance du dividende numérique dans l'optique de fournir des services à large bande et l'accès à haut débit en régions rurales.

Le Conseil invite les États membres à contribuer à l'élaboration d'une approche commune de l'UE sur les questions de coordination des fréquences avec les pays tiers.

## Élaboration d'un nouvel agenda numérique pour l'Europe: de i2010 à digital.eu

---

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté un rapport d'initiative de Pilar del CASTILLO VERA (PPE, ES) sur un nouvel agenda numérique pour l'Europe: 2015.eu. Le rapport fait suite à la communication de la Commission intitulée « Rapport sur la compétitivité numérique de l'Europe : principaux résultats de la stratégie «i2010» entre 2005 et 2009 ».

Les députés invitent la Commission à présenter une proposition en vue d'un agenda numérique ambitieux et d'un plan d'action d'envergure permettant à l'Europe de progresser vers une société numérique ouverte et prospère, offrant des opportunités économiques, sociales et culturelles à tous les citoyens. Ils proposent que ce nouvel agenda numérique soit intitulé « agenda 2015.eu ».

La commission parlementaire estime que chaque ménage de l'Union européenne devrait avoir accès à l'internet à large bande à un prix compétitif d'ici 2013. Elle invite la Commission et les États membres à promouvoir tous les instruments politiques disponibles afin de garantir la large bande pour tous les citoyens européens : il s'agirait, notamment, de favoriser le recours aux fonds structurels européens et au dividende numérique afin d'étendre la couverture et la qualité de la large bande mobile. Les États membres sont invités à relancer la stratégie européenne de la large bande à haut débit, notamment en actualisant les objectifs nationaux de couverture en la matière.

Le rapport rappelle qu'une attention particulière doit être accordée aux zones rurales, aux régions touchées par la transition industrielle et aux régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents, en particulier aux régions ultrapériphériques. Il souligne l'importance de garantir aux utilisateurs finals handicapés un accès équivalent à celui dont bénéficient les autres utilisateurs finals et invite la Commission à présenter, sans tarder, son étude, attendue de longue date, sur le service universel.

Les députés estiment que les États membres devraient s'efforcer d'obtenir que 50% des ménages de l'Union européenne soient connectés à des réseaux à très haut débit d'ici 2015 et 100% d'ici 2020. Ils pressent les États membres de transposer le nouveau cadre réglementaire sur les communications électroniques avant le délai fixé en le mettant pleinement en œuvre et en habilitant en conséquence les régulateurs nationaux. Ils rappellent en outre que l'interopérabilité et l'accessibilité sont interconnectées et qu'elles formeront la pierre angulaire d'une société de l'information efficace.

La commission parlementaire insiste sur le fait que les compétences numériques sont cruciales pour une société numérique ouverte à tous et que tous les citoyens de l'Union européenne devaient recevoir les moyens et les incitations nécessaires pour développer les compétences numériques appropriées. Tous les établissements d'enseignement primaire et secondaire devraient avoir des connexions internet fiables et de qualité d'ici 2013 et des connexions à très haut débit d'ici 2015 en bénéficiant, le cas échéant, du soutien de la politique régionale et de cohésion. Le rapport souligne que la formation aux TIC devrait devenir une partie intégrante des activités d'apprentissage tout au long de la vie et recommande que des notions d'informatique soient introduites dès l'enseignement pré-primaire.

Reconnaissant l'importance du e-learning, les députés proposent le lancement d'un « plan d'action pour l'alphabétisation et l'inclusion numérique » au niveau de l'Union européenne et des États membres, comprenant notamment: i) des possibilités spécifiques de formation aux compétences numériques pour les chômeurs et les groupes à risque d'exclusion; ii) des incitations aux initiatives du secteur privé de manière à dispenser une formation aux compétences numériques à tous les salariés; iii) une initiative européenne « Soyez intelligents online! » pour familiariser tous les étudiants à l'utilisation sûre des TIC et des services en ligne; iv) et un système de certification commun pour les compétences en matière de TIC au niveau de l'Union européenne. Les institutions européennes sont invitées à agir davantage afin de créer une base de données plus performante pour la surveillance des e-compétences.

Le rapport souligne que tous les citoyens de l'Union européenne devraient être informés de leurs droits et obligations numériques fondamentaux au moyen d'une charte européenne des droits des citoyens et des consommateurs dans l'environnement numérique. Il invite la Commission à présenter une proposition en vue de l'adaptation de la directive sur la protection des données à l'environnement numérique actuel et à prendre de nouvelles mesures pour améliorer la sécurité numérique, lutter contre la cybercriminalité et les pourriels et renforcer la confiance des utilisateurs. Les États membres sont invités à prendre des mesures afin que tous les citoyens européens disposent d'une identification électronique sécurisée.

Les députés demandent qu'une véritable politique soit menée en vue d'un marché unique numérique qui rende les services en ligne en Europe plus compétitifs, accessibles, transfrontaliers et transparents, assure le niveau le plus élevé possible de protection des

consommateurs et mette fin à la discrimination territoriale. Il invite les institutions de l'Union européenne à éliminer les principaux obstacles réglementaires et administratifs aux transactions transfrontalières en ligne d'ici 2013. Les États membres sont pour leur part invités à mettre en place des « guichets uniques » pour la TVA de manière à faciliter le commerce électronique transfrontalier pour les PME.

Soulignant l'intérêt de l'administration en ligne, le rapport invite les États membres à élaborer des plans nationaux pour la numérisation des services publics, qui devraient inclure des objectifs et des mesures visant à ce que tous les services publics soient disponibles en ligne et accessibles aux personnes handicapées d'ici 2015. Dans ce contexte, il souligne combien le haut débit est important pour la santé des citoyens européens étant donné qu'il améliore la qualité des soins, étend la portée géographique des soins de santé aux régions rurales insulaires, montagneuses et faiblement peuplées, facilite les soins à domicile, favorise l'information en matière de santé publique et les réactions aux catastrophes.

Les députés soulignent encore la nécessité de développer une « cinquième liberté » permettant la libre circulation des contenus et des connaissances et de mettre en place, d'ici 2015, un cadre juridique convergent et favorable au consommateur pour l'accès au contenu numérique en Europe. Dans ce contexte, ils estiment qu'un agenda numérique européen doit promouvoir la production et la diffusion d'un contenu de qualité élevée et culturellement diversifié dans l'Union européenne. Le rapport recommande le lancement d'une campagne d'information à l'échelle européenne afin de parvenir à une meilleure sensibilisation des citoyens, notamment par le développement et la diffusion du contenu culturel numérique. Il demande qu'une attention accrue soit accordée à la numérisation du patrimoine culturel unique de l'Europe et à un meilleur accès des citoyens à celui-ci.

Le rapport note que l'internet offre des opportunités nouvelles en termes de circulation des produits du travail créatif et d'accès à ces produits, mais qu'il pose également de nouveaux défis pour la protection du cyberspace de l'Union européenne contre de nouveaux types de crimes et délits. Il fait observer que les sanctions, conçues comme un outil possible en matière d'application des droits d'auteur, devraient par principe concerner en premier lieu les exploitants commerciaux avant de viser les particuliers.

Parallèlement au déploiement systématique des TIC, les députés jugent essentiel de promouvoir l'excellence de la recherche sur ces technologies et de favoriser l'investissement public et privé dans la recherche et dans l'innovation à haut risque en matière de TIC. Ils soulignent que l'Europe devrait être à la pointe du développement des technologies de l'internet, de l'informatique dématérialisée, des environnements intelligents et des superordinateurs ainsi que des applications TIC à faibles émissions de CO<sub>2</sub>. Ils proposent de doubler le budget que l'Union européenne consacre à la recherche sur les TIC et de multiplier par quatre le budget affecté à l'adoption des TIC dans les prochaines perspectives financières. D'ici 2015, tous les établissements et infrastructures de recherche européens devront être connectés à des réseaux à très haut débit, de l'ordre du Gbps, créant ainsi un réseau interne pour la communauté européenne de recherche.

Les députés estiment enfin que l'appropriation de l'agenda 2015.eu par tous les niveaux politiques et géographiques (Union européenne, niveau national et régional) dans un esprit de gouvernance à plusieurs niveaux, ainsi que sa visibilité politique, sont des conditions essentielles à une mise en œuvre efficace. Ils proposent, à cet égard, que des sommets sur l'agenda numérique aient régulièrement lieu pour faire le point des progrès réalisés au niveau de l'Union et des États membres et relancer la dynamique politique.

## Élaboration d'un nouvel agenda numérique pour l'Europe: de i2010 à digital.eu

---

Le Parlement européen a adopté une résolution sur un nouvel agenda numérique pour l'Europe: 2015.eu. La résolution fait suite à la communication de la Commission intitulée «Rapport sur la compétitivité numérique de l'Europe : principaux résultats de la stratégie «i2010» entre 2005 et 2009».

Le Parlement invite la Commission à présenter une proposition en vue d'un agenda numérique ambitieux et d'un plan d'action d'envergure permettant à l'Europe de progresser vers une société numérique ouverte et prospère, offrant des opportunités économiques, sociales et culturelles à tous les citoyens. Il propose que ce nouvel agenda numérique soit intitulé « agenda 2015.eu ».

Accès à l'internet à large bande : les députés estiment que chaque ménage de l'Union européenne devrait avoir accès à l'internet à large bande à un prix compétitif d'ici 2013. Ils invitent la Commission et les États membres à promouvoir tous les instruments politiques disponibles afin de garantir la large bande pour tous les citoyens européens : il s'agirait, notamment, de favoriser le recours aux fonds structurels européens et au dividende numérique afin d'étendre la couverture et la qualité de la large bande mobile. Les États membres sont invités à relancer la stratégie européenne de la large bande à haut débit, notamment en actualisant les objectifs nationaux de couverture en la matière.

La résolution rappelle qu'une attention particulière doit être accordée aux zones rurales, aux régions touchées par la transition industrielle et aux régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents, en particulier aux régions ultrapériphériques. Elle souligne l'importance de garantir aux utilisateurs finals handicapés un accès équivalent à celui dont bénéficient les autres utilisateurs finals et invite la Commission à présenter, sans tarder, son étude, attendue de longue date, sur le service universel.

Les députés estiment que les États membres devraient s'efforcer d'obtenir que 50% des ménages de l'Union européenne soient connectés à des réseaux à très haut débit d'ici 2015 et 100% d'ici 2020. Ils pressent les États membres de transposer le nouveau cadre réglementaire sur les communications électroniques avant le délai fixé en le mettant pleinement en œuvre et en habilitant en conséquence les régulateurs nationaux. Ils rappellent en outre que l'interopérabilité et l'accessibilité sont interconnectées et qu'elles formeront la pierre angulaire d'une société de l'information efficace.

Compétences numériques : le Parlement insiste sur le fait que les compétences numériques sont cruciales pour une société numérique ouverte à tous. Tous les établissements d'enseignement primaire et secondaire devraient avoir des connexions internet fiables et de qualité d'ici 2013 et des connexions à très haut débit d'ici 2015 en bénéficiant, le cas échéant, du soutien de la politique régionale et de cohésion. La résolution souligne que la formation aux TIC devrait devenir une partie intégrante des activités d'apprentissage tout au long de la vie et recommande que des notions d'informatique soient introduites dès l'enseignement pré-primaire

Reconnaissant l'importance du e-learning, les députés proposent le lancement d'un « plan d'action pour l'alphabétisation et l'inclusion numérique » au niveau de l'Union européenne et des États membres, comprenant notamment: i) des possibilités de formation aux compétences numériques pour les chômeurs et les groupes à risque d'exclusion; ii) des incitations aux initiatives du secteur privé de manière à dispenser une formation aux compétences numériques à tous les salariés; iii) une initiative européenne « Soyez intelligents online! » pour familiariser tous les étudiants à l'utilisation sûre des TIC et des services en ligne; iv) et un système de certification commun pour les compétences en matière de TIC au niveau de l'Union européenne. Les institutions européennes sont invitées à agir davantage afin de créer une base de données plus performante pour la surveillance des e-compétences.

**Droits des consommateurs et sécurité :** la résolution souligne que tous les citoyens de l'Union européenne devraient être informés de leurs droits et obligations numériques fondamentaux au moyen d'une charte européenne des droits des citoyens et des consommateurs dans l'environnement numérique. Elle invite la Commission à présenter une proposition en vue de l'adaptation de la directive sur la protection des données à l'environnement numérique actuel et à prendre de nouvelles mesures pour améliorer la sécurité numérique, lutter contre la cybercriminalité et les pourriels et renforcer la confiance des utilisateurs. Les États membres sont invités à prendre des mesures afin que tous les citoyens européens disposent d'une identification électronique sécurisée.

**Marché unique numérique :** le Parlement demande qu'une véritable politique soit menée en vue d'un marché unique numérique qui rende les services en ligne en Europe plus compétitifs, accessibles, transfrontaliers et transparents, assure le niveau le plus élevé possible de protection des consommateurs et mette fin à la discrimination territoriale. Il invite les institutions de l'Union européenne à éliminer les principaux obstacles réglementaires et administratifs aux transactions transfrontalières en ligne d'ici 2013. Les États membres sont pour leur part invités à mettre en place des « guichets uniques » pour la TVA de manière à faciliter le commerce électronique transfrontalier pour les PME.

**Administration en ligne :** le Parlement invite les États membres à élaborer des plans nationaux pour la numérisation des services publics, qui devraient inclure des objectifs et des mesures visant à ce que tous les services publics soient disponibles en ligne et accessibles aux personnes handicapées d'ici 2015. Dans ce contexte, il souligne combien le haut débit est important pour la santé des citoyens européens étant donné qu'il améliore la qualité des soins, étend la portée géographique des soins de santé aux régions rurales insulaires, montagneuses et faiblement peuplées, facilite les soins à domicile, favorise l'information en matière de santé publique et les réactions aux catastrophes.

**Accès au contenu numérique :** les députés soulignent la nécessité de développer une « cinquième liberté » permettant la libre circulation des contenus et des connaissances et de mettre en place, d'ici 2015, un cadre juridique convergent et favorable au consommateur pour l'accès au contenu numérique en Europe. Dans ce contexte, ils estiment qu'un agenda numérique européen doit promouvoir la production et la diffusion d'un contenu de qualité élevée et culturellement diversifié dans l'Union européenne. La résolution recommande le lancement d'une campagne d'information à l'échelle européenne afin de parvenir à une meilleure sensibilisation des citoyens, notamment par le développement et la diffusion du contenu culturel numérique. Il demande qu'une attention accrue soit accordée à la numérisation du patrimoine culturel unique de l'Europe et à un meilleur accès des citoyens à celui-ci.

La résolution note que l'internet offre des opportunités nouvelles en termes de circulation des produits du travail créatif et d'accès à ces produits, mais qu'il pose également de nouveaux défis pour la protection du cyberspace de l'Union européenne contre de nouveaux types de crimes et délits. Il fait observer que les sanctions, conçues comme un outil possible en matière d'application des droits d'auteur, devraient par principe concerner en premier lieu les exploitants commerciaux avant de viser les particuliers.

**Recherche :** parallèlement au déploiement systématique des TIC, les députés jugent essentiel de promouvoir l'excellence de la recherche sur ces technologies et de favoriser l'investissement public et privé dans la recherche et dans l'innovation à haut risque en matière de TIC. Ils soulignent que l'Europe devrait être à la pointe du développement des technologies de l'internet, de l'informatique dématérialisée, des environnements intelligents et des superordinateurs ainsi que des applications TIC à faibles émissions de CO<sub>2</sub>. Ils proposent de doubler le budget que l'Union européenne consacre à la recherche sur les TIC et de multiplier par quatre le budget affecté à l'adoption des TIC dans les prochaines perspectives financières. D'ici 2015, tous les établissements et infrastructures de recherche européens devront être connectés à des réseaux à très haut débit, de l'ordre du Gbps, créant ainsi un réseau interne pour la communauté européenne de recherche.

Le Parlement estime enfin que l'appropriation de l'agenda 2015.eu par tous les niveaux politiques et géographiques (Union européenne, niveau national et régional) dans un esprit de gouvernance à plusieurs niveaux, ainsi que sa visibilité politique, sont des conditions essentielles à une mise en œuvre efficace. Il propose que des sommets sur l'agenda numérique aient régulièrement lieu pour faire le point des progrès réalisés au niveau de l'Union et des États membres et relancer la dynamique politique.